

FLASH INFO CHS-CT DREAL du 14 Octobre 2021

DECLARATION LIMINAIRE

Attaquer les « risques psycho-sociaux » à la source !

Notre travail de proximité avec les agents nous permettent d'identifier, les principales causes de souffrance au travail :

→ **la perte de sens dans notre travail** induit par l'insuffisance notoire des politiques environnementales par exemple

→ **les réorganisations.** Celles passées, la fusion « grand-est » est loin d'être cicatrisée, et les réorganisations internes de services sont incessantes. Celles à venir, dans le cadre de la loi 3D-S et du PSATE [Projet stratégique pour l'administration territoriale de l'État](#)

Exemple d'actualité, nos collègues du CPCM rattaché à la DRAAF sont dans l'angoisse de l'attente, du périmètre du futur « Centre de Gestion Financière ».

→ **les suppressions de postes**, 10% des effectifs du Ministère auront été perdus lors du quinquennat Macron. Tous les agents sont confrontés au quotidien à la politique du
« faire toujours plus avec toujours moins »

→ **le recul de nos conquêtes sociales**, dont celles du Conseil National de la Résistance en 1945 : le droit syndical et le statut du fonctionnaire en font partie.



La loi de transformation de la fonction publique de 2019, s'attaque sournoisement à notre statut, pour soumettre encore plus les agents au pouvoir politique, et achever la privatisation des Services publics.

Cette loi instaure aussi un régime discrétionnaire à la place du régime paritaire, l'individualisation à la place de la gestion collective qui prévalait jusque là dans la gestion des mutations et promotions.

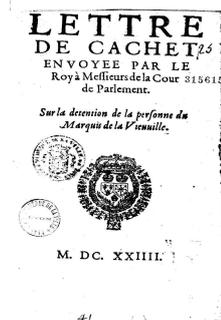
Résultat, le règne du « management déconcentré » aboutit au retour du pouvoir absolu, celui du petit chef féodal, celui du préfet de l'Empire, voire encore pire ...

Ce risque, celui d'être à la merci d'un « manager » maladroit voire malveillant, sans aucun recours ni contre-pouvoir, s'ajoute aux autres risques.

A la DREAL, nous avons été saisis par des agents qui ont eu le courage de s'opposer à certaines dérives localisées, managériales ou transversales, dépassant dangereusement les limites.

Nous sommes ainsi arrivés à une situation de conflit avec la direction ce printemps. Mais notre ténacité dans notre soutien aux lanceurs d'alertes, notre recherche constante de l'unité syndicale, ont permis de rétablir une situation de dialogue social et d'intelligence collective. Nous encourageons la direction à poursuivre dans cette voie. Exemple concernant le télétravail, nous avons obtenu le retour d'un dialogue social constructif, à l'image de l'Accord National Télétravail dont nous avons exigé et obtenu son application en DREAL.

Les modalités de promotion en DREAL nous apparaissent être un facteur de « RPS » important, avec des agents jetés aux oubliettes sur simple avis d'un supérieur hiérarchique. Dans certains cas, la contradiction est flagrante avec le CREP dûment établi par le N+1 ... Le système des Lignes Directrice de Gestion issu de la loi de 2019, de même que la gestion des Ouvriers des Parcs et Ateliers ont-t-il vocation à devenir un régime de promotion discrétionnaire, allant jusqu'à rétablir les lettres de cachet ?



Le passage au **RIFSEEP**, celui encore à venir des corps techniques du ministère en charge de l'écologie, s'inscrit aussi dans cette problématique d'aggravement des RPS (prime « au mérite » annuelle attribuée par la hiérarchie locale).

Nous appelons les agents à ne pas se laisser faire, à se syndiquer et à rejoindre le mouvement social avec la CGT, la FSU et d'autres organisations syndicales ou environnementales.

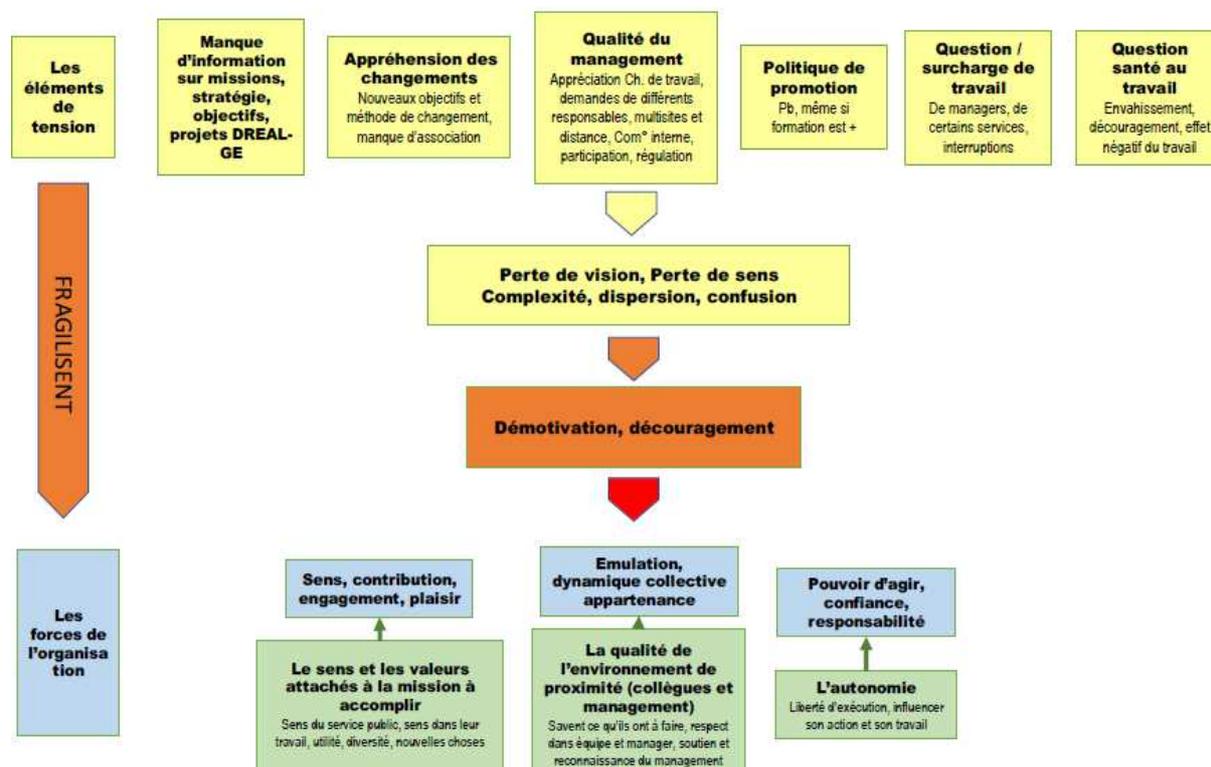
Lutter pour de nouvelles conquêtes sociales et environnementales, à commencer par se défendre soi-même, défendre nos service public et le ministère de l'écologie, c'est notre antidote aux « RPS » !



Dans ses réponses aux déclarations liminaires, concernant les promotions, le directeur reconnaît la nécessité d'une information plus importante, sur la promouvabilité ou pas, sur le fait d'être proposés ou non. Il reconnaît qu' « Il y'a des voies de progrès ».

DIAGNOSTIC « RPS »

Le diagnostic livré par « L' Homme Debout », rejoint parfaitement les constats de terrains et l'analyse livrée par la Liste Commune. En jaune les causes de « RPS » identifiés dans sa synthèse



A noter qu'un nombre important d'agents (86% de la moitié de la DREAL) a exprimé un besoin de sanctionner, les comportements générateurs de RPS.

Il est maintenant prévu une démarche de recherche de solutions en écoutant les agents. Comme le conclut l'Homme Debout « ... un signal fort dans la mise en œuvre des solutions trouvées devra rapidement être envoyé, de manière à ancrer dans la réalité cette volonté de la direction et à répondre aux attentes des agents ».

La correction de deux facteurs de RPS : « Qualité du Management » - « Politique de promotion » sont de la responsabilité directe de la direction DREAL !

Nous demandons au directeur, de ne plus tolérer, et de ne surtout plus encourager des comportements intolérables, pour certains « couronnés » d'une promotion ...

SERVICE TRANSPORTS



Suite à des problèmes de « RPS » graves dans un des pôles du ST, remontés par l'ensemble des syndicats depuis plusieurs années, l'ensemble de vos représentants du personnel ont demandé un CHS-CT exceptionnel. Sur proposition de la direction, nous avons accepté la tenue préalable de 2 réunions informelles avec le directeur DREAL et le chef de service, les 31 août et la veille de ce CHSCT.

Ces réunions ont révélé des problèmes structurels inhérents au « management » de l'ensemble du service. Nous avons donc demandé à ce que le point « Service Transport » soit inscrit à l'ordre du jour du présent CHS-CT, pour formaliser les résultats de nos discussions.

Le directeur DREAL, président du CHS-CT, confirme les dispositions convenues en réunion informelles :

→ **Une expertise externe** de la situation, avec un diagnostic, dont un espace de parole pour les agents, et des solutions. La direction a indiqué souhaiter mieux connaître les faits que nous avons signalé.

La liste commune a réclamé que cette expertise s'insère dans l'article 55 du décret CHS-CT, compte tenu du **risque grave**, présent dans deux implantations géographiques, dont nous avons renouvelé l'alerte à l'occasion de ce CHS-CT.

La direction ayant commencé le processus des consultations pour mener cette expertise, la limitation à une liste nationale d'experts habilités risquerait selon elle de retarder le lancement d'une telle enquête, aussi avons nous accepté sur proposition de l'Inspecteur Sécurité Santé Travail présent, que l'enquête se fasse sous l'égide du CHS-CT avec consultations des représentants du personnel aux étapes clés.

L'expertise concerne l'ensemble du Service Transports, avec un focus particulier sur un pôle.

→ Le directeur confirme que pendant l'expertise, **une vigilance particulière est de mise concernant le service et le pôle**, avec une implication particulière du chef de service et de son adjointe sur les réunions de direction du pôle concerné.

→ Le directeur confirme **qu'une vigilance toute particulière sera exercée sur l'exercice de promotions au Service Transports en 2022 tout particulièrement dans le pôle** d'où l'alerte est partie.

Journées de cohésion ST : contrairement à ce qui a pu être affirmé dans certaines régions, nous rappelons que ces journées **ne peuvent pas** par essence, avoir de **caractère obligatoire**. **Les agents qui ne souhaitent pas y participer ne peuvent pas être contraints à poser une journée de congés**. Le retour de la cohésion implique l'abandon de tout abus d'autorité.

TRANSFERTS AUX COLLECTIVITES

Un expert invité par FO a témoigné du caractère catastrophique, du transfert des agents de la DREAL Service Transports, pôle Maîtrise d'Ouvrage Strasbourg, vers la Collectivité Eur. d'Alsace (CEA) et l'Eurométropole de Strasbourg, ni le ministère, ni les collectivités concernées n'étant préparées à ce transfert d'agents de la fonction publique d'état vers la territoriale.

Ce transfert a été fait dans la précipitation pour des raisons politiques, et ce témoignage inquiétant, doit nous inciter à la vigilance.

Le gouvernement prévoit (projet de loi 3D-S notamment), le transfert de nombreuses missions (Transports, biodiversité, agriculture ...) des services et établissements des Ministères en charge de l'Ecologie, de l'Agriculture ... Les présidents de la Région Grand Est, de la CEA et des Conseils départementaux ou encore des métropoles sont à l'affût de ces occasions de grossir leur influence politique. Quoi qu'il en coûte, au détriment de la qualité du service public, de l'indépendance des fonctionnaires et de leurs conditions de travail ...

**ON LACHE
RIEN**



Vos représentants restent à votre disposition pour tout complément d'information au sujet du CHS-CT du 14 octobre :

Régine SCHEFFER et **Sébastien HESSE** (titulaire et suppléant CGT)

Fabrice HERY (titulaire FSU/SNE)